

Participation APAR

La participation chez Dassault comme dans les autres entreprises qui en versent une à leurs salariés est proportionnelle aux bénéfices dégagés : plus les bénéfices augmentent, plus la participation augmente, plus les bénéfices diminuent, plus la participation diminue.

Chez Dassault, cette année, les résultats 2009 ont été inférieurs à ceux de 2008 pour 2 raisons :

- l'année a été moins bonne et cela a eu des conséquences sur le résultat net (384 millions d'€ en 2008 contre 315 en 2009),
- l'amortissement des parts achetées par Dassault dans THALES qui réduit les bénéfices de 58 millions.

La conséquence sur la participation sera une participation inférieure de 33 % par rapport celle de l'année 2008. (2008 était une année avec des bénéfices exceptionnels et donc une participation exceptionnelle)

C'est un résultat que l'on ne peut que constater et qui est le fruit d'une situation économique qui préoccupe naturellement chacun d'entre nous.

La seule raison de se réjouir un peu, c'est que finalement cela aurait pu être pire sans l'accord APAR (APLD). En effet, signé par 4 organisations syndicales* sur 5, cet accord a fait en sorte que la participation soit calculée sur la base de votre salaire reconstitué sans impact du chômage partiel. Sans cet accord, votre participation et votre intéressement auraient été calculés sur la base des jours travaillés.

Traduction : en 2009, nous avons chômés 20 jours sur 212 jours à travailler ce qui fait près de 10 %. **S'il n'y avait pas eu l'accord APAR, c'était donc 10% de moins de participation** (9,43 % pour être exact). Soit **pour un salaire de 25 105 €****, **une perte sèche de 493 € pour 2009.**

En 2010, nous chômerons 23 jours sur 212 jours à travailler ce qui fait près de 11 %. **S'il n'y avait pas eu l'accord APAR (et si la participation 2010 est égale à celle de 2009, nous le saurons en mars 2011), c'était donc 11% de moins de participation** (10,84 % pour être exact). **Soit pour un salaire de 25 105 €***, **une perte sèche de 658 € en 2010.**

Pour les 2 années, **la perte aurait été de 1 151 € au total** (493 + 658) sans la signature de l'accord APAR

La CFDT en signant l'accord APAR a contribué à faire en sorte que vos participations 2009 et 2010 ne soient pas diminuées de 10 % en plus de la baisse des résultats économiques de la société. L'accord APAR ne concerne pas uniquement la participation : **il permet un salaire net de 97 % au lieu de 82 %, le maintien de l'intéressement, le maintien des droits à la retraite, votre acquisition de jours de congés (7 jours de congés annuels sauvés) etc etc...**

De plus, **la CFDT en signant l'accord annuel 2010 permet que des promotions soient distribuées cette année. Sans signature de l'accord, il n'y avait rien.** Tout le monde n'en aura pas, mais il y en aura. **La CFDT a permis par cet accord que 20 millions d'€ ne restent pas dans les caisses de Dassault et aillent dans les poches de ses salariés.** En ces périodes de chômage partiel, il est mieux là qu'ailleurs.

La CFDT ne se contente pas de pétitionner. Elle agit.

* CFDT ; FO ; CGC ; CFTC

** salaire du premier décile à Biarritz, cent salariés gagnent moins que cette somme et 900 plus.

Sur le site de la CFDT <http://www.cfdt-dassault.net> vous pouvez calculer votre participation 2009 et ce que vous auriez perdu si l'accord APAR n'avait pas été signé.